



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RENFORÇONS NOTRE VIGILANCE FACE AU COVID 19**

Valence, le 12/08/2020

Une vigilance collective s'impose afin de ne pas laisser la situation se détériorer. Si nécessaire, le port du masque, déjà obligatoire dans les lieux publics clos, sera imposé dans certains espaces extérieurs à forte concentration de population (marchés, zones piétonnes ou touristiques, rassemblements,...).

Une campagne de contrôle est par ailleurs en cours. Elle porte notamment sur le respect du port du masque, l'obligation d'être assis dans les bars et restaurants, l'interdiction de danser dans les discothèques et bars, le respect de la distanciation (campings, jardins publics, etc.). En cas de non-respect, des verbalisations ou des fermetures d'établissement seront réalisées.

Consultez régulièrement le site internet et les réseaux sociaux de la préfecture pour connaître les lieux extérieurs par commune où le port du masque est obligatoire.

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



@Prefet26



Préfet de la Drôme